

Pessac – Soutien à l'Association Territoires et Innovation Sociale
La Fabrique à Initiatives
Avenant n° 1 à la convention du 23 septembre 2010

Entre, d'une part,

- **L'Association Territoires et Innovation Sociale** représentée par sa Présidente, Madame Hélène Lafite-Dupont, domiciliée Parc Scientifique Unitec 1/2, allée du Doyen Georges Brus à Pessac, dûment habilitée aux présentes par décision de l'assemblée générale du

et, d'autre part,

- **la Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 2011 et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex.

Vu la délibération n° 2010/0542 du Conseil de Communauté du 9 juillet 2010 approuvant le plan d'actions 2010 de l'Association Territoires et Innovation Sociale et l'allocation d'une subvention d'un montant de 20 000 € pour le portage du projet La Fabrique à Initiative

Vu la convention en date du 23 septembre 2010 passée entre la Communauté Urbaine et la l'Association Territoires et Innovation Sociale

Considérant le programme d'actions réalisé par l'Association Territoires et Innovation Sociale en 2010,

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 :

L'article 5 intitulé « modalités de versement de la subvention » relatif au versement du solde et modifié comme suit :

« Pour 2010, le montant du solde à verser est de 4 000 €TTC »

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

La Présidente de l'Association
ATIS

Pour le Président de la Communauté Urbaine
et par délégation,
le Vice-Président,

Hélène Lafite-Dupont

Franck Maurras